

MELVAN SAS
Agence Territoriale Sud Est
120 Rue Jean Marie Tjibaou
84 000 AVIGNON

Monsieur le Directeur Régional
DREAL PACA – Site de Zattara
SCADE/UEE
Autorité environnementale projets
16, rue Antoine Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE Cedex 03

Avignon, le 31 mars 2023

Objet : demande d'examen au cas par cas – projet « Saint-Pierre » (Commune de Sault)

Monsieur le Directeur,

Nous vous consultons dans le cadre de notre projet de parc photovoltaïque, situé sur la commune de Sault dans le Vaucluse, afin de déterminer son éligibilité à évaluation environnementale.

En effet, la réglementation en vigueur dispose que lorsqu'un projet relève du champ de l'examen au cas par cas, l'autorité environnementale apprécie si le projet en question est susceptible ou non d'avoir un impact notable sur l'environnement.

Nous considérons qu'au regard de la nature de ce projet et de son site d'implantation (fortement dégradé) il n'est pas susceptible d'entraîner un impact sur son environnement. En effet, ce projet vise à équiper en photovoltaïque l'ancienne déchetterie de la commune de Sault, pour une puissance maximale de 999 KWc installés.

Ainsi, vous disposez de trente-cinq jours afin de nous notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part, au terme de délai, vaudra obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Nous joignons à notre saisine le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas ainsi que les annexes associées. Nous avons notamment fait appel au bureau d'étude Artifex qui a produit une note écologique permettant de justifier notre demande.

Vous pouvez notamment nous adresser votre réponse à l'adresse mail suivante : l.durand@melvan.eu

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération,

Pour Melvan,
Matthieu TUSCH
Directeur Territorial

